



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr

ATMO Normandie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
ATMO Normandie
3 place de la Pomme d'Or - 76000 Rouen
Ce rapport contient 15 pages
Référence : CDY

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr

ATMO Normandie

Siège social : 3 place de la Pomme d'Or - 76000 Rouen

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association ATMO Normandie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATMO Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes et méthodes comptables - Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'investissements, les concours publics et les subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 31 mai 2021

KPMG S.A.



Signature
numérique de
Christine Doisy
Date : 2021.05.31
11:15:13 +02'00'

Christine Doisy

Atmo Normandie

Comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

- **Bilan**
- **Compte de Résultat**
- **Annexe**

Atmo Normandie

BILAN ACTIF au 31/12/2020	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	72 596	72 596		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	196 528	152 925	43 602	48 319
Autres immobilisations incorporelles	28 902	28 902	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	53 541		53 541	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 149 540	1 521 356	628 184	599 630
Installations techniques, matériel et outillage	6 056 256	4 763 442	1 292 814	1 346 597
Autres immobilisations	928 775	779 971	148 803	135 751
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 261		1 261	1 471
TOTAL (I)	9 487 398	7 319 192	2 168 206	2 131 767
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	84 113		84 113	83 096
Avances et acomptes versées sur commandes				11 460
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	1 298 819		1 298 819	457 185
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	9 230		9 230	
Valeurs mobilières de placement	1 935 239		1 935 239	1 664 467
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	315 940		315 940	215 818
Charges constatées d'avance	17 409		17 409	15 792
TOTAL (II)	3 660 752	-	3 660 752	2 447 818
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	13 148 150	7 319 192	5 828 957	4 579 585

Atmo Normandie

BILAN PASSIF au 31/12/2020	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	710 657	710 657
Apport Air COM		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	694 748	796 812
Autres		
Report à nouveau	217 045	187 655
Excédent ou déficit de l'exercice	- 17 609	- 72 673
Situation nette (sous-total)	1 604 842	1 622 451
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 100 184	1 904 598
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	3 705 025	3 527 049
FONDS REPORTES ET DEDIES		
TOTAL (II)	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	52 056
Provisions pour charges	388 181	371 762
TOTAL (III)	388 181	423 817
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	325 423	292 741
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	283 465	291 154
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 437	1 437
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 125 426	43 387
TOTAL (IV)	1 735 750	628 719
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 828 957	4 579 585

Atmo Normandie

COMPTE DE RESULTAT - Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de prestations de services	207 114	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 760 012	3 712 476
Contributions financières	34 970	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	32 105	55 585
Quote part de subvention d'investissement		444 430
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	273	69 722
TOTAL I	4 034 475	4 282 213
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	94 508	61 705
Variation de stocks	-1 017	37 706
Autres achats et charges externes	1 437 623	1 254 795
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	196 508	183 781
Salaires et traitements	1 538 841	2 128 030
Charges sociales	665 135	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	514 644	587 584
Dotations aux provisions	40 855	
Report en fonds dédiés		
Autres charges	14 760	57 951
TOTAL II	4 501 857	4 311 552
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-467 382	-29 339
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 930	5 413
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 930	5 413
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 930	5 413
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-465 453	-23 927
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		310
Sur opérations en capital	445 927	2 999
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	52 056	66 204
TOTAL V	497 983	69 513
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	50 139	
Sur opérations en capital		66 204
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		52 056
TOTAL VI	50 139	118 260
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	447 844	- 48 747
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	4 534 387	4 357 138
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 551 996	4 429 812
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	- 17 609	- 72 674
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	24 710	
Prestations en nature		
Bénévolat	5 424	
TOTAL	30 134	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	24 710	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	5 424	
TOTAL	30 134	-

ANNEXE

1 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET DES MOYENS DE L'ENTITE

2 - FAITS CARACTERISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS A LA CLÔTURE

3 - PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

4 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4-1 - Bilan Actif

- Actif immobilisé
- Stocks
- Echéance des créances à la clôture de l'exercice

4-2 - Bilan Passif

- Fonds Propres
- Provision pour risque et charges
- Echéances des dettes à la clôture de l'exercice
- Produits constatés d'avance

5 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 – Concours publics et Subventions d'exploitation de l'exercice

5-2 - Contributions financières

5-3 – Résultat exceptionnel

5-4 - Contributions volontaires en nature

6 - AUTRES INFORMATIONS

6-1 – Effectif salarié

6-2 – Rémunération des dirigeants

- Rémunération des dirigeants élus
- Rémunération des salariés

6-3 – Engagement hors bilan

1 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET DES MOYENS DE L'ENTITE

L'objet social est comme définit dans nos statuts.

Atmo Normandie, Association loi 1901, agréée par le Ministère en charge de l'Ecologie pour la surveillance de la qualité de l'air sur la Normandie, surveille, prévoit, informe et accompagne l'action publique et les acteurs sur ce sujet depuis plus de 40 ans. Elle est membre d'Atmo France, la fédération des AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air). Par sa composition, Atmo Normandie rassemble de manière indépendante et équilibrée toutes les parties prenantes de la qualité de l'air, ce qui en fait l'acteur incontournable du passage à l'action.

Atmo Normandie compte au 31/12/2020 un effectif de 35 salariés, répartis sur trois sites géographiques à Rouen pour le siège social, Caen et Le Havre, et regroupant différents types de métiers et compétences (techniciens d'exploitation, inventaristes, modélisateurs, prévisionnistes, chargés d'études et ingénieurs, communication, fonctions support informatiques et administratives).

A ces ressources s'ajoute un réseau de 48 stations de mesures automatiques en continues, réparties sur l'ensemble du territoire, dans lesquelles sont déployés 138 analyseurs ou autres dispositifs de mesure (analyseurs gaz, particules, préleveurs, tubes, météo), s'ajoutent des moyens mobiles (cabines ou remorques) pour des études ponctuelles.

2 - FAITS CARACTERISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2020 est marquée par la crise Covid 19 qui n'occasionne pas de charges exceptionnelles sur l'exercice.

Le Plan de Continuité d'Activité et les consignes sanitaires ont été mis à jour régulièrement, communiqués et affichés conformément à la réglementation et ses évolutions, en concertation avec le CSE. La priorité est depuis le début de la crise de préserver la santé physique et mentale des salariés, tout en assurant la continuité de l'activité d'Atmo. Des moyens de protection et nettoyage ont été mis à disposition des salariés, ainsi que la possibilité de suivre des ateliers en visio avec une psychologue du travail.

Lors des deux périodes de confinement, le personnel a été placé en télétravail à 100% pour les tâches qui le permettent grâce aux moyens informatiques adaptés. Des exceptions ont été identifiées pour un certain nombre de tâches, et une permanence basée sur le volontariat mise en place, avec un planning de présence par site, afin de maintenir les sites ouverts et garantir la continuité de l'ensemble des activités.

L'impact budgétaire sur le calendrier des campagnes et études est très limité du fait de l'organisation en place, qui a permis de maintenir l'ensemble de l'activité ou rattraper quelques décalages suite au premier confinement.

Evènements postérieurs à la clôture :

Le principe de continuité de l'activité est assuré comme durant l'exercice 2020 dans les conditions sanitaires de crise Covid.

3 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

La durée de l'exercice 2020 est de 12 mois et concerne la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Les Principaux impacts sur les comptes 2020 sont les suivants :

La quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat est enregistrée, à compter du 1/1/2020 dans le compte de produits exceptionnel 777. Il remplace le compte 757 (Autres Produits de gestion courante) jusqu'ici utilisé et qui figurait en produit d'exploitation.

Toutes les subventions octroyées (fonctionnement et investissement) sont comptabilisées à leur date de notification. Les subventions pluriannuelles n'étaient jusqu'au 31/12/2019 comptabilisées que pour la part affectée à l'exercice, ce qui explique une augmentation significative des créances et des produits constatés d'avance au 31/12/2020.

En 2020, les principales ressources de l'association ont été réparties selon leur nature entre subventions d'exploitation, concours publics et contributions financières. La ventilation est présentée en paragraphe 5.1

Les contributions volontaires en nature sont à partir du 1/1/2020 valorisées et comptabilisées.

4 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4-1 - Bilan Actif

▪ Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Leurs durées d'amortissements sont les suivantes (selon les préconisations du guide méthodologique comptable des AASQA – Version N°2) :

Type d'immobilisation	Durée
Logiciels et Progiciels	1 à 5 ans
Constructions	10 à 30 ans
Agencements et Aménagement des constructions	7 à 20 ans
Matériel et Outillage industriels	5 à 7 ans
Matériel de Transport	5 ans
Matériel et Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Tableau de variation des Immobilisations

IMMOBILISATIONS	01/01/2020	+	-	31/12/2020
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
Frais de recherche & développement	72 596 €			72 596 €
Logiciels et autres licences	213 874 €	9 453 €	26 799 €	196 528 €
Autres immobilisations incorporelles	28 902 €			28 902 €
Immobilisations Incorporelles en cours		53 541 €		53 541 €
	315 372 €	62 994 €	26 799 €	351 567 €
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
Constructions	2 093 195 €	82 973 €	26 628 €	2 149 540 €
Matériels et outillage	6 068 276 €	335 496 €	347 515 €	6 056 257 €
Autres Immobilisations corporelles	858 945 €	69 830 €		928 775 €
	9 020 417 €	488 298 €	374 144 €	9 134 571 €
<u>Immobilisations Financières</u>				
Autres - Dépôt et cautionnement	1 471 €	90 €	300 €	1 261 €
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	9 337 259 €	551 382 €	401 242 €	9 487 399 €

Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENT	01/01/2020	+	-	31/12/2020
Amort. des frais de recherche & développpt	72 596 €			72 596 €
Amort. des logiciels et autres licences	165 556 €	14 169 €	26 799 €	152 926 €
Amort. des autres immo. incorporelles	28 902 €			28 902 €
Amort. des constructions	1 493 566 €	54 419 €	26 628 €	1 521 356 €
Amort. des matériels et outillage	4 737 623 €	389 279 €	347 515 €	4 779 386 €
Amort. des autres Immo. corporelles	707 252 €	56 777 €		764 029 €
TOTAL DES AMORTISSEMENT	7 205 494 €	514 644 €	400 942 €	7 319 195 €

▪ Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures nécessaires au fonctionnement des analyseurs. Ils sont valorisés selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

▪ Echéance des créances à la clôture de l'exercice

Conformément aux normes comptables applicables, les subventions sont comptabilisées dès leur notification d'octroi. A la clôture de l'exercice, le montant des subventions d'exploitation octroyées mais non encore perçues s'élève à 1 273 109€.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au +
Subventions d'exploitation non affectées	261 760 €	261 760 €	
Subventions d'exploitation affectées	919 648 €	417 265 €	502 383 €
Subventions d'équipement à recevoir	91 702 €	91 702 €	
TOTAL	1 273 109 €	770 726 €	502 383 €

4-2 - Bilan Passif

▪ Fonds Propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	710 657 €				710 657 €
Fonds propres avec droit de reprise					- €
Ecart de réévaluation					- €
Réserves	796 813 €	- 102 064 €			694 749 €
Report à nouveau	187 655 €	29 391 €			217 046 €
Excédent ou déficit de l'exercice	- 72 673 €	72 673 €		- 17 608 €	- 17 608 €
Situation nette (sous-total)	1 622 451 €	0 €	- €	- 17 608 €	1 604 844 €
Fonds propres consommables					- €
Subventions d'investissement	1 904 598 €		641 512 €	- 445 927 €	2 100 183 €
Provisions réglementées					- €
TOTAL	3 527 049 €	0 €	641 512 €	- 463 535 €	3 705 027 €

Les fonds propres de l'association sont composés par les :

Fonds propres sans droit de reprise

Les autres fonds propres sans droit de reprise sont constitués par l'apport d'Air C.O.M. pour 710 657€, suite à la fusion des 2 réseaux en 2016.

Réserves pour projets associatifs

Trois réserves sont constituées, pour projets associatifs correspondant à différents objectifs fixés par les organismes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social. Un certain nombre de projets dont la réalisation peut s'étendre sur plusieurs exercices, font l'objet d'affectations de ressources par l'assemblée générale. La dotation à cette réserve et la constatation de l'utilisation des fonds se réalise lors de l'affectation du résultat annuel.

Les subventions d'investissement

Sont inscrites à ce poste les subventions d'investissement octroyées pour l'acquisition d'un actif. Elles sont comptabilisées dès leur notification. Ces subventions font l'objet d'une reprise au résultat, enregistrées en produits exceptionnels (compte 77) proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	4 040 680 €	641 512 €		4 682 192 €
Quotes-parts virées au résultat	2 136 081 €	445 927 €		2 582 008 €
Montant net en fonds propres	1 904 599 €	195 585 €	- €	2 100 184 €

Les investissements restant à réaliser sur des subventions d'investissement comptabilisées s'élèvent à 522 K€.

Par ailleurs, les subventions d'investissement restant à percevoir s'élèvent à 92 K€ (montant figurant au poste des créances à l'actif du bilan).

▪ Provision pour risque et charges

PROVISIONS	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Provisions rélementées				
Provisions pour risques	52 056 €		52 056 €	- €
Provisions pour charges	371 762 €	40 855 €	24 435 €	388 181 €
Total des provisions	423 817 €	40 855 €	76 491 €	388 181 €

Provision pour Engagements pris en matière de retraite

Atmo Normandie n'a souscrit à aucun régime sur-complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application des dispositions conventionnelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 388K€ (charges sociales et fiscales comprises). Ce montant est comptabilisé en provision pour risques et charges.

Cette évaluation a été réalisée à partir des hypothèses suivantes :

- âge de départ = 65-67 ans (Départ taux plein)
- salaire de référence = moyenne des 12 derniers mois
- taux d'actualisation = 0.34% au 31/12/20
- coefficient d'évolution des salaires = 1% par an
- probabilité de survie = table de mortalité INSEE 2015
- taux de charges sociales = 50 %

▪ **Echéances des dettes à la clôture de l'exercice**

L'ensemble des dettes à la clôture de l'exercice a une échéance à moins d'un an.

▪ **Produits constatés d'avance**

A la clôture de l'exercice la variation du poste par rapport à l'exercice précédents concerne des subventions de fonctionnement et s'explique ainsi :

Produits constatés d'avance	2020	2019
<u>Subventions de fonctionnement :</u>		
Subventions affectées Etat	35 740 €	43 387 €
Subventions affectées Industriels et Autres	132 181 €	
ORECAN (Région et Ademe)	101 936 €	
Projets TIGA (SPC et MRN)	717 690 €	
Subventions non affectées (EPCI et communes)	137 879 €	
Total	1 125 426 €	43 387 €

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut au prorata temporis.

5 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 –Concours publics et Subventions d'exploitation

Les concours publics et subventions d'exploitations acquis au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 3 760 012 € :

	Concours Publics	Subventions d'exploitation
Etat - Ministère de la transition écologique et solidaire	1 201 631 €	84 742 €
Etat - Autres Administrations		56 200 €
Collectivités Locales		700 176 €
Industriels (soumis à TGAP)		1 652 934 €
Autres Subventions d'exploitation		64 330 €
Total	1 201 631 €	2 558 381 €

5-2 - Contributions financières

Les contributions financières acquises au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 34 970€ :

Contributions Financières	2020
Industriels (non soumis à TGAP)	15 100 €
Autres Contributions	19 870 €
Total	34 970 €

5-3 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 447 844€.

Les produits exceptionnels sont constitués de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice pour 445 926.72€ ainsi que d'une reprise de provisions pour 52 055.85€.

Les charges exceptionnelles correspondent à la clôture du litige provisionné en 2019 et repris en produits cette année, donc sans impact sur le résultat de l'exercice 2020.

5-4 - Contribution volontaires en nature valorisées

Atmo Normandie a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

- La mise à disposition d'emplacements et de locaux par des collectivités avec un droit d'accès et d'usage, afin d'y installer les moyens de mesure : il s'agit soit de parcelles de terrain nu sur lesquelles sont posées des stations de mesures ou bungalows permettant d'accueillir le matériel de mesure, soit de locaux dans un bâtiment de type local technique dans lequel sont installés ces matériels. En 2020 sont recensés 23 cabines posées sur des emplacements et 23 mises à dispositions de locaux.

Leur valorisation est estimée à 24 710 € (soit 93.60€ x 264 m², sur la base du tarif emprise de chantier clôturée ou non, dépôt de matériaux ou engins de chantier, armoires électriques, groupes électrogène de la ville de Rouen).

- Le réseau de nez bénévole, constitué d'habitants riverains de zones d'activités concernées par des problématiques odorantes et formés à l'identification des odeurs, contribue à cette partie de l'activité. En 2020, un total de 36 bénévoles a suivi des séances de révisions pour maintenir leur compétence et pouvoir contribuer ponctuellement à des campagnes de mesures olfactives.

378 heures ont été valorisées pour un montant total de 5 424€ (soit le tarif horaire du Smic 2020 avec 40% de charges patronales : 10.25€ x 1.4 x 378 heures).

6 - AUTRES INFORMATIONS

6-1 – Effectif salarié

Atmo Normandie compte au 31/12/2020 un effectif de 35 salariés (33.20 équivalents temps plein) dont 15 salariés cadres et 20 salariés non cadres.

6-2- Rémunération des dirigeants

▪ Rémunérations des dirigeants élus

Les membres du Conseils d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

▪ Rémunérations des salariés

Le montant global des rémunérations brutes versées au trois personnes les mieux rémunérées s'est élevé en 2020 à 210 530€. Ils ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

6-3 – Engagement hors bilan

Néant

Budget prévisionnel d'Atmo Normandie	2019		2020		2021		2022
	Comptes	Budget initial	Budget révisé	Comptes	Budget	Budget révisé	Projet budget
	au 31/12/2019	(AG 11/06/2019)	(AG 29/06/2020)	au 31/12/2020	(AG 18/9/2020)	(CA 28/05/2021)	(CA 28/5/2021)
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
Ministère de la transition écologique et solidaire	1 011 741 €	1 022 870 €	1 011 741 €	1 011 741 €	1 022 870 €	1 011 741 €	1 011 741 €
Ministère de la transition écologique et solidaire complément				189 890 €		135 863 €	150 863 €
Région Normandie	236 655 €	250 358 €	240 000 €	240 000 €	250 358 €	250 358 €	250 358 €
Département Seine Maritime	66 407 €	66 407 €	66 407 €	66 407 €	67 071 €	67 071 €	67 071 €
Communes et groupements	272 583 €	299 336 €	346 176 €	327 320 €	381 008 €	348 068 €	378 085 €
Métropole Rouen Normandie	88 812 €	88 812 €	88 812 €	88 812 €	92 932 €	92 932 €	92 932 €
Seine Eure Agglo.	12 636 €	14 274 €	19 789 €	19 789 €	19 789 €	19 789 €	19 789 €
Communauté d'agglo.Evreux Portes de Normandie		0 €	17 971 €	17 971 €	18 969 €	18 969 €	18 969 €
Communauté d'agglo.Dieppe Maritime	10 800 €	10 800 €	10 800 €	10 800 €	10 800 €	10 800 €	10 800 €
Communauté d'agglo. Havraise / Communauté Urbaine du Havre	51 018 €	51 018 €	51 018 €	51 018 €	53 993 €	53 993 €	53 993 €
Communauté de Com.Roumois Seine	6 016 €	6 341 €	6 341 €	6 341 €	6 708 €	6 708 €	6 708 €
Com. d'agglo. Caux Seine Agglo.	14 369 €	16 141 €	16 141 €	16 141 €	17 038 €	17 038 €	17 038 €
Communauté urbaine Caen la mer	27 400 €	45 547 €	30 000 €	30 000 €	48 078 €	32 000 €	48 078 €
Communauté d'agglo. Saint Lô Agglo.	3 300 €	12 156 €	12 156 €	3 300 €	12 831 €	3 300 €	12 831 €
Communauté Urbaine Alençon	7 604 €	8 051 €	8 051 €	8 051 €	8 499 €	8 499 €	8 499 €
Cherbourg en Cotentin	4 048 €	4 048 €	4 048 €	4 048 €	4 048 €	4 048 €	4 048 €
Lisieux Agglomération			12 605 €	12 605 €	13 306 €	6 303 €	6 303 €
Com d'agglo Cotentin	33 231 €	33 231 €	33 231 €	33 231 €	33 231 €	33 231 €	33 231 €
Ranville	310 €	310 €	310 €	310 €	310 €	310 €	310 €
Communauté de com.Coeur Côte fleurie	3 710 €	3 928 €	3 928 €	3 928 €	4 146 €	4 146 €	4 146 €
Communauté de com. du pays de Honfleur	4 419 €	4 679 €	4 679 €	4 679 €	4 939 €	4 939 €	4 939 €
Communauté de com.Seine Normandie Agglo Vernon			7 154 €	7 154 €	7 552 €	7 552 €	7 552 €
Communauté de com. Pont Audemer	4 910 €		5 198 €	5 198 €	5 487 €	5 487 €	5 487 €
PTER Mont Saint Michel			10 000 €	0 €	14 408 €	10 000 €	14 408 €
Coutance Mer et Bocage			3 944 €	3 944 €	3 944 €	3 944 €	3 944 €
Communauté de com. Caux Austreberthe						4 080 €	4 080 €
Industriels (soumis à la TGAP)	1 065 658 €	1 082 729 €	1 082 729 €	1 068 244 €	1 093 556 €	1 093 556 €	1 093 556 €
Industriels (non soumis à la TGAP)	14 938 €	14 317 €	14 317 €	15 100 €	20 500 €	20 100 €	23 550 €
CRCI, CCI							
Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie	408 €	408 €	408 €	408 €	412 €	412 €	412 €
Grand Port Maritime du Havre	32 165 €	32 165 €	32 165 €	32 165 €	32 487 €	32 487 €	32 487 €
Grand Port Maritime de Rouen	32 165 €	32 165 €	32 165 €	32 165 €	32 487 €	32 487 €	32 487 €
P.N.R.B.S	100 €	0 €	408 €	408 €	412 €	412 €	412 €
SNCF	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 050 €	5 050 €	5 050 €
Ports de Normandie	1 015 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 535 €	3 535 €	3 535 €
FINANCEMENTS SPECIFIQUES							
Dons libres industriels	412 740 €	297 754 €	297 754 €	215 980 €	297 754 €	394 741 €	394 741 €
Campagnes, études / Programmes	560 901 €	489 173 €	630 045 €	586 653 €	486 563 €	790 406 €	614 669 €
AUTRES PRODUITS							
Autres produits	69 722 €			207 388 €			
Transfert de charges	55 585 €	8 500 €	8 500 €	7 670 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €
Reprises provisions d'exploitation				24 435 €			
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Reprises provisions exceptionnelles	69 513 €			52 056 €			
Quote part de subventions d'investissement	439 370 €	443 000 €	450 630 €	440 867 €	450 630 €	450 630 €	450 630 €
Quote part de subventions d'inv./ projets associatifs	5 059 €	5 000 €	5 000 €	5 059 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
PRODUITS FINANCIERS	5 413 €	4 000 €	4 000 €	1 930 €	4 000 €	2 000 €	2 000 €
TOTAL DES PRODUITS	4 357 138 €	4 056 683 €	4 230 946 €	4 534 388 €	4 162 193 €	4 652 417 €	4 525 147 €
CHARGES D'EXPLOITATION							
Achats stockés	99 411 €	75 000 €	85 000 €	93 491 €	85 000 €	95 000 €	95 000 €
Achats non stockés	125 520 €	110 624 €	123 035 €	144 725 €	119 455 €	132 100 €	132 100 €
Services ext. (Sous-traitance, location, entretien, maintenance)	792 325 €	698 175 €	753 671 €	941 446 €	687 708 €	990 772 €	843 837 €
Autres services extérieurs (Honoraires, Communication, telecom)	336 950 €	307 932 €	350 747 €	351 451 €	349 593 €	362 358 €	304 860 €
Impôts et taxes	183 781 €	194 014 €	188 818 €	196 508 €	191 273 €	201 760 €	203 116 €
Salaires et charges	2 128 030 €	2 169 838 €	2 193 958 €	2 203 976 €	2 223 448 €	2 337 686 €	2 425 518 €
Charges de gestion courante - Quote-part de GIE	57 951 €			14 760 €		15 000 €	15 000 €
Dotations aux amortissements et provisions	533 520 €	496 100 €	530 717 €	517 613 €	500 717 €	512 742 €	500 717 €
Dotations aux amortissements / projets associatifs	54 064 €	54 000 €	36 933 €	37 885 €	36 933 €	36 933 €	36 933 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	118 260 €			50 139 €			
TOTAL DES CHARGES	4 429 812 €	4 105 683 €	4 262 879 €	4 551 996 €	4 194 127 €	4 684 351 €	4 557 081 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-72 673 €	-49 000 €	-31 933 €	-17 608 €	-31 934 €	-31 934 €	-31 934 €
Reprise sur projets associatifs constitués au bilan	(102 064€)	(49 000€)	(31 933€)	(79 312€)	(31 934€)	(31 934€)	(31 934€)